



## Port du Heaume Ventilé (HV), de la Tenue Etanche Ventilée (TEV) et de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

### CONFORME A

- l'Art. R4323-106 du Code du Travail
- a règle de prévention des risques (NOTE D4550.35-12/3600 – IND.1)
- la norme NF EN 529.

### PUBLIC

Utilisateurs de Heaume Ventilé, de Tenue Etanche Ventilée et d'Appareil Respiratoire Isolant.

### PRE REQUIS

Aptitude médicale au port du HV, de la TEV et de l'ARI vérifiée par l'employeur préalablement à la formation.

### DUREE

1 jour,  
7 heures.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 maximum / session



### Modules spécifiques (Réf. TRIHOM)

- R141 – Port HV/TEV (sites EDF)
- R153 – Port HV/TEV (sites industriels et nucléaires)
- S181 – Port de l'ARI

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Énoncer les risques contre lesquels le Heaume Ventilé (HV) et la Tenue Étanche Ventilée (TEV) protègent les utilisateurs et ceux associés à leur utilisation
- Énoncer les règles d'utilisation des HV et des TEV selon les prescriptions de l'Exploitant
- Procéder aux vérifications avant utilisation d'un HV, et d'une TEV
- S'habiller et se déshabiller conformément aux règles de l'Exploitant
- Citer les conditions d'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant (ARI)
- Nommer les différents composants d'un ARI et leurs fonctions
- Nommer les contraintes physiologiques et les risques associés à l'utilisation d'un ARI
- Porter un ARI
- Réaliser des actions en toute sécurité en atmosphères dangereuses

### CONTENU

- HV / TEV : mises en œuvre théorique et pratique
  - Risques et moyens de protection, les différentes TEV, temps de port des EPI, mise en place et retrait du HV, habillage et déshabillage de la TEV, situations dégradées
- ARI : mise en œuvre théorique et pratique
  - EPI – mise à disposition ; Formation et responsabilités ; APR – Formation porteurs ; Classification des APR ; ARI ; EPI Catégorie III ; Milieux hostiles ; Taux d'oxygène dans l'air et effets ; Atmosphère toxique et VLEP ; Composition d'un ARICO ; Contrôles des bouteilles ; Risques associés à l'utilisation d'un ARI ; Calculs ; Contrôle de l'étanchéité – déclenchement sifflet ; Mise en place de l'ARI ; Règles de déplacement ; Vérification et entretien

### MOYENS

- **Pédagogiques** : Apports théoriques en salle et mises en situation pratique adaptées aux procédures propres à chaque exploitant
- **Techniques** : Salle de formation équipée ; Chantier École de type RP RN ou PR ; EPI ; Remise d'un Document Stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur expérimenté qualifié par TRIHOM.

**EVALUATION** : 2 évaluations pratiques (1 spécifique au port du HV et de la TEV ; et 1 spécifique au port de l'ARI).

**VALIDATION** : Délivrance d'une Attestation de Fin de Formation avec avis. En cas d'avis défavorable à l'une des évaluations pratiques, possibilité de suivre le module spécifique (port du HV/TEV ou port de l'ARI)